

L'an deux mille seize, le vendredi 16 décembre, à 20H00, les membres du conseil municipal se sont réunis, salle de la mairie, sous la présidence de Mr NACCACHE Roger.

ORDRE DU JOUR :

- Avenant au marché collecte des déchets ménagers lots 1 et 2
- Convention médecine du travail
- Taux d'avancement de grade
- Tarifs centre aéré et création de poste
- Questions diverses

-
- La commune a passé un marché avec la société CTSP CENTRE pour la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif, la compétence « Ordures Ménagères » est transférée à la communauté de communes Berry Loire Vauvise au 1^{er} janvier 2017. Ce marché prend fin le 30 mai. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
 - accepte les avenants de la société CTSP CENTRE pour les lots 1 et 2 qui prolongeront le marché jusqu'au 31 décembre 2017.
 - décide de résilier le lot n°3 (collecte annuelle et traitement des encombrants ménagers) pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- autorise le Maire à signer la nouvelle convention de la médecine du travail du centre de gestion suite au changement de tarifs.
- décide d'appliquer les tarifs suivants pour le Centre de Loisirs de Beffes (petites et grandes vacances) :

- **TARIFS SEMAINE**

Pour les enfants de Beffes et scolarisés à Beffes

Quotient familial	1 enfant	2 enfants et plus
< 430	29 €	28 €
431 à 620	30 €	29 €
621 à 762	31 €	30 €
>762	32 €	31 €

En cas d'absence des informations nécessaires au calcul des tarifs (quotient familial, n° CAF...), le tarif le plus élevé sera appliqué. Pour les enfants extérieurs à la commune, une majoration de 25 % sera appliquée aux tarifs détaillés dans le tableau.

En cas d'inscription pour la totalité des semaines proposées, pour la période d'été, un seul tarif sera appliqué de 35 €/semaine et par enfant.

- décide de reconduire le centre de loisirs sans hébergement. Il se déroulera du 13 au 17 février 2017. Pour assurer l'encadrement des activités du CLSH, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer 1 poste d'animateur ayant le BAFA ou stagiaire BAFA
- autorise la vente du logement HLM France Loire situé 5 impasse du Grand Essent à BEFFES.
- décide de vendre des jeux (fléchettes...) pour la somme de 50 € prix unitaire.

Pour extraits conformes
Le Maire,
NACCACHE Roger

